

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE D'INFORMATION - RÈGLEMENT EN VIGUEUR NO 1000-177-24-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1000-177-2014 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE DE
LA TUQUE**

Je soussigné, Christian St-Gelais, greffier à la Ville de La Tuque, donne avis aux citoyens de l'ensemble du territoire de La Tuque qu'une assemblée publique d'information sur le règlement en vigueur no 1000-177-24-2025 relatif au zonage de la ville de La Tuque aura lieu mardi le **5 mai 2026, à 18 h 30**, au Centre social municipal (salle d'audience de la Cour municipale) situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

La nature de ce règlement vise à mieux encadrer les normes relatives aux conteneurs servant d'entreposage sur le territoire de la Ville de La Tuque.

Au cours de cette assemblée, le maire et/ou son représentant entendra les personnes et organismes qui désirent exprimer leur opinion au regard de la réglementation actuelle.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 24^e jour du mois d'avril 2026.



Christian St-Gelais
Greffier

**POUR PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 24 AVRIL 2026**